

Réforme des ZEP

Un peu pour les ECLAIR, rien pour les autres

Depuis la rentrée scolaire 2013, à grand renfort de communication et de pseudo-concertations, on nous annonce une vaste réforme des ZEP, censée améliorer les conditions d'apprentissage de nos élèves et les conditions de travail des personnels. Le jeudi 16 janvier, le ministre de l'Education nationale a rendu publiques les 14 mesures-clés de la réforme. Celles-ci laissent apparaître que seule une petite minorité des établissements bénéficiera des décharges sur temps de travail. Et pour tout le monde, l'application de cette réforme, ce ne sera que management, hiérarchie, contractualisation: en somme, plus de pression et une dégradation des conditions de travail.

De meilleures conditions de travail: seulement pour les ECLAIR ?

Le texte du Ministère

"Du temps sera dédié à la formation, au travail en équipe et au suivi des élèves **dans les réseaux les plus difficiles** :

- au collège : une heure et demie par semaine
- en primaire : 9 jours par an" (mesure 7)

"Un infirmier scolaire supplémentaire dédié aux écoles et un assistant social, **dans les réseaux les plus difficiles**" (mesure 14)

"Une rémunération véritablement attractive permettra de stabiliser les équipes de l'éducation prioritaire. **Dans les réseaux les plus difficiles**, l'indemnité d'exercice en éducation prioritaire sera doublée et dans le reste de l'éducation prioritaire, elle sera majorée de 50%." (mesure 9)

L'analyse de SUD

Les "réseaux les plus difficiles", ça veut dire quoi? Peillon les a chiffrés en conseil des ministres le 15 janvier à 350. Or, les réseaux ECLAIR sont au nombre de... 333 au niveau national. Donc "réseaux les plus difficiles" = ECLAIR. Or, dans l'académie de Créteil, les ECLAIR représentent seulement 21,4% de l'éducation prioritaire. Et dans les écoles ECLAIR, comment nous faire croire qu'il y aura les moyens suffisants pour remplacer toute une équipe d'enseignant-es ?

Pour les autres, les ZEP classiques donc, cela signifie: aucune décharge horaire, et une augmentation de la prime mensuelle de 50 % (soit 50 euros en collège!), alors que les salaires sont gelés depuis 4 ans.

Autonomie des établissements, contractualisation des moyens

Le texte du Ministère

"**L'affectation des enseignants pourra avoir lieu sur la base du volontariat sur des postes spécifiques** (affectation au barème après entretien et après avis de la commission administrative paritaire)." (mesure 9)

"**Afin de donner aux réseaux une souplesse financière** pour mener à bien des projets qui nécessitent du matériel léger (outils d'enregistrement pour des pratiques langagières par exemple), l'intervention de partenaires (associations, chercheurs, formateurs externes, etc.) ou l'organisation d'événements (réunions de parents, spectacles, expositions de travaux, forum des métiers, etc.), **chaque académie disposera d'une ligne budgétaire dédiée à l'éducation prioritaire, à mobiliser en fonction des projets.**" (mesure 11)

L'analyse de SUD

La logique du recrutement par les chefs d'établissement, c'est la porte ouverte aux collusions d'intérêt, à la soumission aux directives issues de la hiérarchie, et au pouvoir des chefs d'établissements sur les personnels.

Vous voulez de l'argent pour votre école, pour votre collège? Montez des projets. Vous n'êtes pas assez "dynamiques", vous ne voulez pas passer votre temps à faire de la paperasse et des réunions ? Tant pis pour vous, vous aurez moins que les autres. Ce qui est en jeu ici, c'est la contractualisation des moyens alloués par l'académie, dans le cadre de la concurrence entre établissements.

Leur pédagogie: culpabilisation, contrôle hiérarchique et tout-numérique

Le texte du Ministère

“Un enseignant référent encadre les élèves deux heures par semaine dans des activités d’accompagnement scolaire en ligne, individualisé et interactif, fondé sur un dispositif numérique innovant. Un site ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 propose aux élèves de **prolonger l’accompagnement hors de l’établissement** grâce à des ressources numériques accessibles depuis son domicile.” (mesure 4)

“Des experts de terrain, pilotés par les corps d’inspection, viendront conseiller les équipes et animer les échanges. Ces équipes de formateurs seront partiellement déchargées de leur service d’enseignement et bénéficieront de formations de formateurs.” (mesure 8)

“Un pilotage renforcé à tous les niveaux.

Un comité de pilotage national permettra d’assurer la cohérence et la continuité de la politique d’éducation prioritaire. **Un conseiller technique sera nommé auprès de chaque recteur** et dans les départements concernés par un nombre significatif de réseaux. Au niveau local, les comités de pilotage de réseau seront relancés et **chaque réseau disposera d’un coordonnateur de réseau dédié, recruté sur profil.**”

L’analyse de SUD

Le numérique recette miracle pour faire réussir les élèves? Ou alors aubaine financière pour l’industrie informatique? Un logiciel remplace-t-il des profs? Et quid du coût d’accès à l’informatique pour les familles? Quelle charge de travail supplémentaire pour les enseignants? Quels moyens, notamment humains, alloués à l’installation et à la maintenance de nos réseaux vétustes?

La formation entre pairs? On est pour. Mais ici, c’est simplement un moyen en plus pour l’inspection pour faire passer ses “recettes miracles” censées améliorer les conditions d’apprentissage de nos élèves.

Des experts toujours plus éloignés du terrain viendront pour nous dire ce qu’il faut faire. La solution aux difficultés des ZEP viendrait de l’inflation bureaucratique? Ces “conseillers techniques”, ces “coordonnateurs de réseau” viendront nous expliquer que ces difficultés viennent des pratiques pédagogiques et non des seuils de classe...

... et il n’y a rien sur les seuils d’élèves par classe, ni sur les RASED dans le 1er degré !!!

Cette réforme, s’inscrit dans la suite de la création des ECLAIR, voulue par Sarkozy!

Les CLAIR puis ECLAIR (Ecoles, collèges, lycées pour l’ambition, l’innovation et la réussite) sont une nomenclature créée en 2008. Ses caractéristiques étaient les suivantes:

-l’objectif était le traitement sécuritaire de la difficulté scolaire (comme aujourd’hui, avec Peillon qui veut aujourd’hui créer 500 postes d’Assistants Prévention Sécurité)

-les ECLAIR avaient une marge de manoeuvre pour recruter des enseignants sur profil, dans le cadre d’un mouvement spécifique. C’est ce qui est prévu dans la réforme actuelle

-l’institution des ECLAIR prévoyait la création de postes de gardes-chiourmes avec les “préfets des études”. C’est la logique de la réforme actuelle avec les “experts de terrains” et autres “coordonnateurs de réseau”

Les revendications de SUD Education Créteil

-baisse du temps de travail: minoration d’1/9e du temps de service pour tous les personnels de l’éducation prioritaire!

-une baisse des seuils: 18 élèves par classe pour toute l’éducation prioritaire !

-des mesures d’encadrement des élèves: personnels médico-sociaux, de vie scolaire, RASED, maîtres sup !

-des mesures de stabilisation des équipes: titularisation de tou-te-s les précaires sans conditions, aide au logement, financement des études pour permettre aux jeunes de l’académie d’accéder aux métiers de l’enseignement

-un classement des établissements sur critères sociaux objectifs et transparents, sous contrôle des instances paritaires !



Toutes nos infos et revendications sur les ZEP sur le site www.sudeduc Creteil.org et en flashant le code ci-dessus



Face aux contre-réformes, organisons la contre-attaque!